



Arrêté municipal n° 2018/5198

**portant autorisation pour l'organisation du RAID DE L'ARCHANGE
le 14 juin 2018**

Le Maire de Saint Pair sur Mer,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.131-2, L.131-3 et L.131-4,

Vu le Code de la route et notamment les articles R.36, R.37 et R.225,

Vu les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière,

Vu la demande d'autorisation faite par l'association « Cœur d'enfant » en date du 16 avril 2018 en vue d'organiser le RAID DE L'ARCHANGE le 14 juin 2018,

ARRETE

Article 1^{er} :

L'association « Cœur d'Enfant » est autorisée à organiser le RAID DE L'ARCHANGE sur le territoire de la Commune de Saint Pair sur Mer, les 14 et 15 juin 2018. Les participants arriveront sur la commune à partir de 23h15 pour le premier concurrent et quitteront ce même territoire aux environs de 4h25 le 15 juin 2018.

Article 2 :

Les concurrents emprunteront le GR 223.

Chaque croisement de celui-ci avec une voie communale ou départementale sera assuré par des signaleurs mis en place par l'organisateur.

Article 3 :

Les concurrents participant à cette manifestation devront respecter les règles du Code de la Route.

Article 4 :

L'organisateur sera tenu de mettre en place tout dispositif (moyens humains et matériels) relatif à l'organisation de cette manifestation et de veiller à la remise en état et la propreté des lieux après la manifestation. Il sera tenu pécuniairement responsable des dommages et dégradations de toute nature causée sur la voie publique par les concurrents ou organisateurs.

Article 5 :

Les infractions aux dispositions suivantes seront constatées par procès-verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 6 :

Ampliation du présent arrêté sera notifiée et transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne, à :

- . M. le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Avranches,
- . Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale de Saint Pair sur Mer,
- . Monsieur le Chef de Corps du Centre de Secours de Saint Pair sur Mer,
- . Monsieur le Commandant de Police de Granville,
- . L'Association « Cœur d'enfant » à Bricquebec.
- . La mairie de Jullouville (pour information)

Fait à Saint Pair sur mer,
Le 31 mai 2018

Le Maire

Guy LECROISEY

